

ENTRÉE

GRATUIT

LIBRE

depuis 1986

Journal communautaire de Sherbrooke
JUIN 2005 • Vol. 20 • No. 4 • 108^e numéro

Des arbres et des loups (page 2)

Micro-crédit : d'Asie en Estrie (page 3)

L'esclavage moderne... (page 5)

Un « Sacapus » plein de talents (page 8)

Ville de Sherbrooke

Plus publicitaire que jamais !

PAR VALÉRIE PROVOST

Depuis quelques semaines, la Ville de Sherbrooke a entrepris une campagne de publicité intitulée « Sherbrooke, plus que jamais ! ». Mais qu'est-ce que cette campagne exactement, à quoi sert-elle et quels sont ses objectifs ? *Entrée Libre* a investigué le sujet pour vous.

À la télévision, à la radio, dans les journaux et même à quelques endroits dans la ville, on retrouve les fameuses publicités de la Ville de Sherbrooke, fruit du travail de la firme Nadeau-Bellavance, en consortium avec Bingo Publicité. En tant que Sherbrookoise et Sherbrookoise, on peut se demander pourquoi toute cette promotion à l'intérieur même de la ville. La chef de division des communications

ans et tentera de viser trois publics différents. « Premièrement, nous visons les Sherbrookoises », explique Mme Gosselin. « Ensuite, nous tenterons de joindre les gens de la région et, par la suite, nous ferons la promotion de Sherbrooke au Québec et même à l'international. » Le but ultime de la campagne serait de promouvoir Sherbrooke en tant que « ville où tout se passe au Québec, où il fait bon vivre », ajoute-t-elle.

Mais combien peut coûter une campagne promotionnelle d'une telle envergure ? « En ce moment, la campagne *mix médias* a coûté environ 180 000 \$ », affirme Mme Gosselin, ce montant comprenant la réalisation et le placement des publicités. Enfin, la Ville dispose au total d'un budget maximum de 300 000 \$ pour cette campagne, ce qui est une première, Sherbrooke n'allouant aucun montant à cet effet dans les années antérieures. « Le budget doit par ailleurs être reconduit lors de l'étude des budgets à l'automne », précise Mme Gosselin.

En outre, la campagne tente de situer toutes les caractéristiques de la ville, le tout



Photo : Valérie Provost

Cette photo, prise sur la façade de l'hôtel de ville de Sherbrooke, reflète les trois axes de cette campagne publicitaire menée à haute échelle. En bout de compte, il nous restera à savoir si la fin justifiera les moyens utilisés....

en trois axes. À travers les publicités, on nous présente donc Sherbrooke comme la ville du savoir, avec ses nombreuses institutions scolaires ; comme la ville du savoir-faire, avec sa main-d'œuvre qualifiée pour les industries et les entreprises manufacturières spécialisées ; et finalement, comme la ville du savoir vivre, avec ses services à la population de tous les milieux et sa qualité de vie.

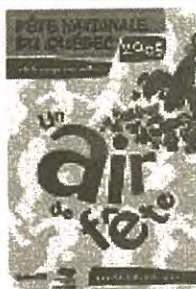
Bien entendu, ce portrait de Sherbrooke est promotion-

nel et omet de traiter de sujets qui touchent les gens dans leur quotidien, comme la réfection des rues, une meilleure protection piétonnière, le respect du code de la route, une préoccupation pour le logement social, des efforts pour la promotion et l'utilisation du transport urbain ; le tout à la veille des élections municipales de l'automne 2005. Une seconde étape à la campagne, pour l'instant tenue sous secret, est d'ailleurs prévue pour cette période.

Convaincra-t-elle la population sherbrookoise et celle d'ailleurs ? Et, surtout, convaincra-t-elle les citoyennes et citoyens que l'administration actuelle est celle qui lui faut, qui lui offre le mieux ? Pour l'instant, les résultats de la campagne ne sont pas palpables, mais les seront sou peu. Probablement lors des prochaines élections... car, à la fin, aurons-nous assisté à une campagne électorale publicitaire ou à une campagne publicitaire électorale ?

La Ville de Sherbrooke dispose au total d'un budget maximum de 300 000 \$ pour cette campagne, ce qui est une première.

à la Ville de Sherbrooke, Charlotte Gosselin, explique que la campagne a été décidée dans le contexte de la nouvelle ville, fusion de huit anciennes municipalités. Un de ses objectifs est de « créer un sentiment d'appartenance, autant pour les anciens Sherbrookoises que pour les nouveaux », ajoute-t-elle. « De plus, elle sert à leur faire connaître ce qui se passe à Sherbrooke. » Par ailleurs, la campagne doit s'échelonner sur trois



Venez en grand nombre !

SNQ - Estrie : 823-2424

Bonne fête nationale à tous les Québécois et Québécoises

Ne manquez pas les activités et spectacles
Parc Jacques-Cartier

23-24 juin 2005 • Ouverture : 13 h • Grande scène : 22 h 30

Exposition des artistes peintres associés de Sherbrooke
Pavillon Armand-Nadeau, parc Jacques-Cartier

23-24-25 juin : de 13 h à 21 h

26 juin : de 13 h à 16 h 30

ÉDITORIAL

Nouveaux développements en ville

Des arbres et des loups

Sherbrooke est une ville qui se distingue, entre autres, par ses espaces verts. Il est facile de trouver, près de chez soi, des endroits bien garnis d'arbres où il fait bon apprécier la nature. Cependant, certaines décisions de l'administration municipale laissent craindre le pire pour les bois sherbrookoises, que le développement, tant commercial que résidentiel, menace de plus en plus.

Promenons-nous dans le bois

Un des plus beaux endroits boisés de la ville de Sherbrooke est sans conteste le bois Becket, dont une partie a été déclarée « forêt ancienne ». Bien que la Ville l'épargne, pour l'instant, il n'en est pas de même pour les espaces boisés qui l'entourent. Depuis quelques temps, en effet, les maisons y poussent comme des champignons.

Des pâtés de maisons remplacent maintenant la végétation qu'on y trouvait. Et quelles maisons ! Loin du logement social, ces développements résidentiels ne profitent qu'à une certaine partie de la population : la plus aisée.

Le secteur autour du bois Becket, dans lequel des producteurs maraîchers vivaient tranquillement, est donc en train de se transformer en quartier huppé, avec des maisons presque toutes pareilles – toutes immenses en tout cas – où l'on ne retrouve d'arbres que ce que les promoteurs ont bien voulu laisser. Bientôt, le bucolique aura entièrement cédé sa place aux concours de pelouses, le tout sans égard pour la majorité des Sherbrookoises et Sherbrookoises.

Si le loup y était, il nous mangerait

Ne lésinant pas sur le développement et semblant avoir un goût particulier pour la déforestation et l'empiètement des terres agricoles, la Ville a également permis la construction d'un Wal-Mart dans le Nord de la ville, sur le Plateau Saint-Joseph. Pour s'y rendre, le nouveau boulevard Mgr Fortier sillonne d'anciens boisés et traverse de regrettés champs de cultivateurs.

Bientôt, des condos peupleront cet espace et d'autres magasins à grande surface y viendront. Au profit de qui, encore une fois ? Chose certaine, pas à celui des commerçants du centre-ville, ou encore de ceux des Terrasses Rock Forest, qui risquent l'extinction avec l'avènement de tels géants de la vente au détail.

Les arbres ne sont donc pas les seuls perdants dans cette aventure *développementielle* et les services publics n'y échappent pas. La construction du Wal-Mart fut une excellente occasion pour permettre l'intrusion, une fois de plus, du privé dans le service public de transport en commun. En effet, au lieu d'assurer elle-même la desserte du Plateau Saint-Joseph, la Société de transport de Sherbrooke (STS) a octroyé un contrat à la firme privée Promenade de l'Estrie, ce avec les 200 000 \$ que lui avait versés la Ville de Sherbrooke. L'argent de la population sert donc présentement à une compagnie privée au lieu de servir la communauté.

Loup, où es-tu? Que fais-tu?

Décidément, une partie de la population sherbrookoise a une vision de cette ville qui rime avec gentrification* et développement économique sauvage. Mais est-ce vraiment ce que la majorité désire ? Est-ce vraiment ce que nous voulons ?

L'équipe d'*Entrée Libre* croit qu'il serait temps que la population se questionne à ce sujet et l'invite à prendre les moyens nécessaires pour faire comprendre aux élu-es de la ville ses réelles volontés en matière de développement. Comme les prochaines élections municipales sont prévues pour novembre 2005, l'occasion serait idéale de le faire. Le choix est simple : voulons-nous favoriser les arbres, ou simplement les loups ?

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

*Favoriser ou concentrer une forme de développement pour une classe aisée



Bonnes vacances, bon repos et bien du plaisir !

Photo : Archives

Big Brother en ville ?

PAR BENOÎT PILOTTE

Le besoin chez l'être humain de se sentir en sécurité est sans contredit logique et légitime. En ce sens, nos sociétés ont mis sur pied différents moyens afin de satisfaire ce besoin vital. Cependant, une question se pose : jusqu'où sommes-nous prêts à aller dans cette quête de protection ?

Le premier exemple qui me vient en tête est celui des événements du 11 septembre 2001. Depuis, certaines mesures prises par quelques États afin d'assurer la sécurité publique et nationale ont pu faire l'objet de questionnements éthiques. Le contrôle plus sévère aux aéroports, la discrimination exercée à l'endroit des communautés musulmanes (et quelques autres) et l'accroissement de l'écoute électronique sont des exemples où le droit à la sécurité a été confronté au droit à l'intégrité et à la dignité de la vie privée.

Le parallèle entre cette situation et le besoin de sécurité au centre-ville de Sherbrooke est évidemment disproportionné. Mais le questionnement reste : que sommes-nous prêts à consentir afin d'accroître notre sentiment de sécurité ? Si l'apparition des caméras de surveillance vidéo dans les centres urbains n'est pas d'hier, cela ne signifie pas

pour autant que cette stratégie soit dénuée d'enjeux et de questionnements. Or, à la suite du malheureusement drame de juin 2002 (le viol et le meurtre de Julie Boisvenu), nous pouvons voir dans l'actualité locale un pas de plus dans cette direction dite protectrice, à savoir l'idée d'enregistrer sur bande vidéo au centre-ville de Sherbrooke afin de dissuader le crime et d'avoir un moyen supplémentaire d'intervention en direct. Est-ce un pas en avant ou un pas en arrière ?

La protection réelle

À mon sens, la campagne menée par monsieur Boisvenu, visant justement ces enregistrements vidéo, n'est pas sans intérêt. Et pourquoi donc ? Parce que des conflits d'ordre éthique sont manifestes. En effet, l'intégrité de la vie privée des citoyennes et citoyens est mise en danger par cette requête. Je pense ici particulièrement aux jeunes, aux

itinérants et aux marginaux, qui sont déjà surveillés par diverses méthodes et pour qui ce moyen supplémentaire de surveillance n'aura sans doute rien de bénéfique. Et pour les autres ? Est-ce bien différent ? J'en doute. L'efficacité d'une telle mesure n'est pas prouvée, mais attention, l'atteinte à la vie privée l'est !

Non pas que je sois contre la sécurité. Seulement, soyons honnête ! D'une part, absolument aucun moyen ne peut éliminer complètement la violence et le crime. Ni ici, ni à Montréal ou Chicago ! D'autre part, il existe manifestement d'autres mesures destinées à accroître non pas le sentiment de protection – ce que les caméras vidéo offrent – mais bien une protection réelle. Je peux suggérer la présence de corps policier dans les rues ou les bars, l'éclairage intensifié dans les rues, les campagnes de sensibilisation ou la simple vigilance citoyenne.

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9000

Équipe de rédaction
Yanick Bilodeau
Annie Chouinard
Louise Daigle
Claude Dostie Jr
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert
Benoît Pilotte
Valérie Provost

Correction
Louise Daigle
Valérie Provost

Caricature

Collaboration
Micheline Plante
David Marceau
Lise Amélie Roy

Mise en page
Louise Daigle

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration
Distribution : Publi-Sac Estrie
Poste publication : Enrg. 7082
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Distribution Assise / mentée AVDA

Gouvernement du Québec Ministère de la Culture et des Communications

Rpm

Comité de surveillance de quartier

PAR CAROLE GASCON

Le 11 mai dernier, un grand nombre de citoyens et citoyennes répondaient à une invitation lancée par le Service de police de Sherbrooke (SPS). Lors de la tenue de cette première rencontre, des policiers-ressources de l'arrondissement du Mont-Bellevue nous informaient sur la nécessité d'une collaboration citoyenne au programme de surveillance afin de lutter contre la criminalité.

Sous le thème « S'unir, prévenir », les policiers nous ont fourni des renseignements tels que l'été est la période de pointe des méfaits ; il y a eu une diminution des crimes de 2003 à 2004 dans certains arrondissements ; le crime se déplace, il peut changer de quartier, etc. Un des facteurs favorisant le vol est le fait que dans les quartiers à population dense, les personnes ne se connaissent pas. Bien souvent, elles ne connaissent même pas leur voisinage immédiat.

Plusieurs conseils ont été donnés pour protéger l'accès trop facile à la propriété.

La sécurité, ça nous regarde

L'accent a été mis sur la protection de la propriété et des biens d'une valeur de 5 000 \$ et moins. Toutefois, la protection piétonnière n'a pas été abordée. Une deuxième rencontre est prévue sous peu. Aussi, toutes les personnes intéressées à participer au comité

de surveillance seront contactées si elles ont laissé leurs coordonnées lors de cette rencontre ; d'autres personnes pourront également y assister.

Si tous les gens préoccupés par la sécurité piétonnière se joignaient au comité, il serait alors possible d'améliorer les conditions présentes. Plusieurs idées peuvent être entendues et y être mises de l'avant. De nouvelles mesures nécessiteraient notre implication. Ceux et celles qui se souviennent de mon article sur la signalisation, paru en juin 2004, savent que j'avais alors souhaité qu'un tel comité voit le jour. Ainsi, à la toute fin de l'article, j'avais écrit : « Aussi, qui sera de la partie pour s'assurer que des changements adéquats soient adoptés ? »

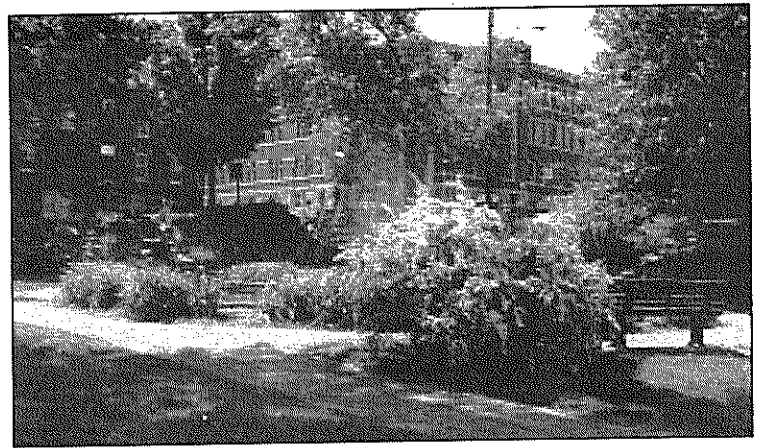


Photo : Louise Daigle

Fierté du quartier, le parc Racine existe depuis 1871. L'arrivée des beaux jours nous invite à la détente et à prendre l'air. Mais la sécurité est de mise, là et ailleurs.

La sécurité maximale de nos enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et même des animaux est un sujet prioritaire. Beaucoup trop de gens n'osent pas sortir à pied pour faire leurs courses ou de simples balades, alors que cela représente bien souvent leur seul exercice physique possible financièrement. Que ce soit par la sensibilisation ou par la prise en note d'une

plaque d'immatriculation, ou tout simplement par votre présence à la prochaine rencontre, votre aide soutiendra les personnes pouvant s'impliquer davantage.

Pour connaître la date de la prochaine rencontre et y participer, vous n'avez qu'à téléphoner au 822-6080 auprès des agents Daniel Richard, poste 230 et Claude Toupin, poste 225.

Vivre autrement

Le micro-crédit... d'Asie jusqu'en Estrie

PAR BENOÎT PILOTTE

Dans le cadre de la Décennie pour l'élimination de la pauvreté, décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'année en cours est dédiée au micro-crédit. Ce sujet, dont nous entendons de plus en plus parler depuis son apparition au Bangladesh dans les années 1970, est une véritable manifestation de coopération et de solidarité sociale ! Dans un même temps, le micro-crédit fait un pied-de-nez au néo-libéralisme et illustre qu'une fois de plus, il est possible de vivre autrement.

C'est donc plus de deux mois après la date prévue qu'a eu lieu, le 3 mai dernier, un super-conférence à la cafétéria du Collège de Sherbrooke. Au menu lasagne, salade, petit pain, dessert... et micro-crédit ! Pour l'occasion, trois conférenciers animaient la soirée : Alexandre Badibanga, du Carrefour de solidarité internationale (CSI), Manon Sévigny, de l'Initiative au développement entrepreneurial de l'Estrie (IDÉE) et Jacques B. Gélinas, auteur de plusieurs livres dont *Et si le tiers-monde s'autofinçait*. Plus d'une centaine de personnes ont pris part au repas... mais surtout aux discussions et échanges !

Mais qu'est-ce que le micro-crédit ? Nous pouvons le décrire comme une forme de crédit, c'est-à-dire de prêts financiers, dont l'objectif n'est pas d'engraisser les coffres d'une « méga instance prêteuse » (traditionnellement

appelée banque), mais qui se veut plutôt une façon de favoriser le développement des entités pauvres (personnes, groupes, pays) de notre planète, c'est-à-dire, un moyen de lutter contre la pauvreté. Le micro-crédit se pratique actuellement dans des milliers d'organisations et dans plus de 130 pays. Par conséquent, puisqu'on en parle ou en entend parler, il s'agit d'une pratique universelle qui répond vraiment à des besoins.

Pourquoi et comment

Mais de quels besoins s'agit-il au juste ? En fait, l'aide au développement (et/ou aide financière) traditionnelle génère trop souvent endettement et dépendance des pays ou des usagers. Un pays sous-développé recevant de l'aide financière doit rendre des comptes à ses créanciers à un fort taux d'intérêts ! De plus, cette aide doit être utilisée aux



Les chiffres de la pauvreté ne reculent pas malgré les déclarations d'intention au niveau mondial. Alternative efficace aux recettes macro-économiques, le micro-crédit est inscrit à l'agenda du G8 de Sea Island (États-Unis). Il y a urgence car, faute de financement, la banque des pauvres risque la banqueroute.

Source : Terra Econo (*) mica

fins dictées par le pays ou l'instance prêteuse. Résultat : le développement tant convoité n'est en fait trop souvent

qu'une façon d'enrichir ceux qui possèdent déjà trop, et les conditions de pauvreté des peuples perdurent. Il en va de même des gens recevant un prêt de la banque... lorsqu'ils y ont accès.

Diverses formes de micro-crédit se doivent d'avoir vu le jour afin de donner une possibilité réelle d'épargne ou de « développement » à des individus. L'une d'elle, la tantine, présente sur plusieurs continents, est un système dans lequel un groupe d'individus (variant de quelques-uns à une quarantaine) verse dans une caisse autogérée un montant déterminé à chaque début de période (chaque semaine, chaque mois). À chaque période, l'un de ses usagers recevra l'intégralité des sommes réunies et pourra les utiliser à des fins « entrepreneuriales », de projets, de construction, d'achat de matériel, etc. À tour de rôle, la tantine permet d'obtenir un certain pouvoir financier tout en évitant de payer des intérêts.

Une autre forme, semblable aux tantines, est l'utilisation de banques communautaires,

où les prêts sont accessibles même aux gens les plus pauvres ou à risque, et où les taux d'intérêts sont très minimes. Les coopératives d'épargne et de crédit sont un autre exemple. À chaque fois, convivialité, solidarité, auto-gestion et épargne locale, pour reprendre des termes tirés du livre *Et si le Tiers Monde s'autofinçait*, sont de très près reliés au système de micro-crédit.

Mais ici, en Estrie ?

Il n'y a pas que dans les pays sous-développés que le micro-crédit existe. En Estrie, l'organisme Idée offre, notamment, aux petites gens désireuses de se partir en affaires, l'accès à des prêts beaucoup plus avantageux que via une banque. Idée fournit également divers services, dont un de soutien et de suivi ainsi que diverses formations. Par conséquent, et en conclusion, le micro-crédit est un autre moyen de combattre la pauvreté par le regroupement, l'entraide, la solidarité. Comme quoi le modèle imposé par les grands dictats de ce monde n'est pas le seul...

MÉDIA

Sexualité et médias

À la suite de la polémique entourant la condamnation de l'ancien producteur artistique Guy Cloutier pour agressions sexuelles sur des enfants, la firme de sondage CROP a recueilli des commentaires auprès de la population québécoise sur la question relative au traitement médiatique des agressions sexuelles. Ce sondage a révélé que « 77 % des répondants approuvent la médiatisation récente des cas d'agressions sexuelles » ; 17 % croient que ce type de médiatisation ne fait que banaliser ces actes tandis que 1 % considèrent que les médias se contentent de faire de « l'information-spectacle » en livrant des propos sur de tels sujets. Selon un sondage dirigé par la Fondation Marie-Vincent, qui défend la cause des enfants victimes d'abus sexuels, « 91 % des répondants disent être au courant de l'affaire [Guy Cloutier] ». Ces derniers ont avoué ressentir de la colère et de l'indignation face à ce drame dans une proportion de 48 % et 33 % respectivement. Selon la présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, Rose-Marie Charest, la médiatisation des abus à caractère sexuel a un impact positif sur ses victimes qui se sentent appuyées par la communauté et, par conséquent, davantage à l'aise de dénoncer leur agresseur.

Source : *La Presse*, « Agressions sexuelles - Les Québécois approuvent le traitement médiatique », 27 avril 2005, A18.

Tribu débarque en ville

Après la disparition de magazines et de journaux culturels tels *L'Enzyme*, *Fusion*, et plus récemment *Visages*, le cahier *Tribu* prend la relève. Offert gratuitement et tiré à 15 000 exemplaires, le bimensuel a fait son entrée sur le marché sherbrookoise le 23 mars dernier ; il est disponible dans 120 points de chute sur les territoires de Sherbrooke et Magog. *Tribu* est le dernier-né de la famille *La Tribune* et du réseau Gesca, propriétaire de six autres journaux québécois dont *La Presse* et *Le Soleil*. Ce cahier se partage le marché avec *Voir Estrie*, journal indépendant du groupe Communications Voir. En constatant la disparition de ces médias écrits en région, le CRÉMI se questionne sur l'extinction en chaîne de journaux culturels dans l'espace sherbrookoise, laissant la place à des concurrents de l'extérieur ou encore à des conglomerats de la presse. Le jeu de la concurrence n'a de cesse de faire disparaître la presse indépendante. Évidemment, le contenu local et régional nous apparaît primordial dans ce contexte...

Source : *La Tribune*, « Une entrée du tonnerre ! », 23 mars 2005, A1.

Trois chandelles pour Le Nouvel Espoir

Le journal de rue sherbrookoise *Le Nouvel Espoir*, initiative du Groupement d'insertion communautaire de la Phase, célébrera son troisième anniversaire en juillet 2005. Selon les mois de parution, le bimestriel tire à 3 000 ou 4 000 exemplaires. Il permet à une douzaine de camelots de la rue de défier la mendicité et de restaurer leur dignité tout en gagnant un mince revenu. Il est vendu à travers la ville au coût de 2 \$, dont 1 \$ est versé au camelot. La Phase et le journal opèrent principalement sur une base bénévole ; leur survie dépend des profits générés par la vente du journal, des dons et des subventions. Le CRÉMI félicite *Le Nouvel Espoir* pour son initiative d'insertion auprès de personnes en difficulté et lui souhaite plusieurs chandelles à souffler au fil des ans !

Source : Groupement d'insertion communautaire de la Phase

PAR ANNIE FOREST • CRÉMI

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

FSJE II : La jeunesse estrienne s'organise

PAR VALÉRIE PROVOST

La deuxième édition du Forum social de la jeunesse estrienne (FSJE) s'est déroulée dans la chaleur et la joie, les 10, 11 et 12 juin derniers. Réunis à l'école secondaire Le Ber de Sherbrooke, quelque cent jeunes ont travaillé à repenser le monde pour en faire un endroit plus ouvert, plus juste et plus constructif, le tout sous des principes d'autogestion et de partage.

Les tables de discussion ont débuté le samedi, divisées en deux blocs de sorte que chacun des participants prenne part à deux thématiques sur un total de cinq, à savoir femmes et société, environnement et consommation, participation citoyenne et désengagement de l'État, médias et culture ainsi qu'éducation. Se voulant un espace d'expression et de réflexion, les tables ont servi à définir certains constats sur chacun des sujets.

Passons à l'action

Le dimanche, l'ensemble des jeunes a discuté, pour chacune des thématiques, des actions réalistes et réalisables qu'il aimerait accomplir suite aux constats de la veille. Par exemple, la participation au forum sur l'éducation qu'organise le Collectif pour une université libre (CUL) et qui se tiendra à l'automne, à l'Université de Sherbrooke, a été déterminée comme une des priorités. Également, plusieurs projets d'information et d'éducation populaire ont été amenés tels la situation de la femme au Québec et à l'étranger ainsi que la consommation responsable. De plus, l'importance d'une section Estrie du Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ) a fait en sorte qu'un groupe s'est mis en place sur le champ pour construire un éventuel CMAQ



Photo : Emilie Breton

De gauche à droite : Claude Vaillancourt, vice-président d'ATTAC-Québec, Amir Kadir, porte-parole de l'Union des forces progressistes (UFP), Eugénie Pelletier, représentante du Forum social Québec 2006 et Collin Perreault, participant à plusieurs campements jeunesse.

Estrie. Des projets comme un collectif artistique ou un système de partage des connaissances ont également été proposés, de même que des actions ponctuelles, comme des actions terroristes socialement acceptables (ATSA), qui servent à passer des messages par le biais de coups d'éclats susceptibles d'être médiatisés.

Parallèlement à tout cela, un comité de suivi du FSJE a été mis en place. Ce dernier se chargera, entre autres, d'organiser des assemblées publiques où l'on s'assurera d'une continuité des actions entreprises, pour que les idées ressorties lors de la fin de semaine ne meurent pas. Également, ce comité aura la tâche de garantir un lien avec le premier Forum social québécois de 2006 et avec le Campement québécois de la jeunesse, qui se tiendra du 15 au 29 août prochain.

L'art et la culture

Une place importante a été donnée à l'art et à la culture lors de cette deuxième édition du FSJE. Sous le chaud soleil et l'épais nuage de smog, une kermesse s'est tenue le vendredi après-midi, sur la rue Wellington Sud.

Par la suite, à l'école Le Ber, la troupe de théâtre Parminou a présenté la pièce *Res publica*. Traitant du bien commun et du rôle de l'État, elle questionnait plusieurs aspects du capitalisme, de l'État providence et de la propriété privée, d'une façon souvent rigolote mais toujours poussée et intelligente.

Quatre groupes musicaux de la région ont pris part à la soirée : Trou d'homme, Mine de Rien, Chiendientet Olivier Brousseau. Enfin, le samedi soir, après un panel sur la mondialisation, des projections vidéo en plein air et des lectures poétiques ont clos la nuit.

La délégation

Une délégation a été formée pour aller représenter la jeunesse estrienne au Forum social des Amériques (FSA), à Caracas au Venezuela, en janvier 2006. Seize jeunes ont manifesté leur intérêt et déjà, des activités de financement ont commencé à voir le jour. Ils feront part des préoccupations et de la vision estriennes au FSA et, au retour, partageront celles des Amériques avec la population. Pour information, pour vous impliquer ou pour soutenir la délégation, laissez un message au 566-8595, poste 29 ou consultez le www.fsje.org

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

CHÔMAGE

Chômage lors d'un conflit collectif : est-ce possible ?

Un conflit collectif est un « conflit entre employeur et employés, qui se rattache à l'emploi ou aux modalités d'emploi de certaines personnes ». L'important, c'est qu'il y ait existence d'un conflit, opposant des parties sur des points en litige. Lors d'une période de conflit collectif, la personne qui demande du chômage se verra inadmissible à partir du jour où elle a perdu son emploi ou du dimanche où la prestation a pris effet. Cette inadmissibilité ne pourra se terminer que lors de la fin de l'arrêt de travail ou lorsque le prestataire remplira les trois conditions de non-application suivantes : ne participe pas au conflit, ne le finance pas et n'y est pas directement intéressé.

Participation

Une personne participe au conflit lorsqu'elle négocie avec l'employeur et prend part activement aux moyens de pression et aux décisions relatives à ce conflit (diminution du rendement au travail, participation aux assemblées, etc.). Elle exerce habituellement ce droit par l'entremise d'un syndicat. Cette personne ne sera plus considérée comme participante au conflit si, par exemple, elle reçoit des menaces de violence en tentant de passer les piquets de grève.

Financement

Le financement est présent lorsque « il y a une action directe de la part du prestataire dans le but de soutenir financièrement les travailleurs impliqués dans un conflit ». Généralement, le travailleur recevra pendant la période de conflit collectif un soutien de son syndicat qui peut revêtir plusieurs formes comme une indemnité de grève, une paie de piquetage ou un prêt d'argent. Le critère important pour affirmer qu'une personne participe au financement est qu'elle le fasse de façon volontaire et délibérée. C'est donc dire que si elle est forcée de contribuer au fond du syndicat, elle n'est pas forcément considérée comme finançant le conflit.

Intérêt direct

La majorité du temps, l'intérêt direct est présent lorsque les points en litige se rattachent à l'emploi du prestataire. Cette idéologie est souvent trompeuse, car il faut préciser que même si le salaire ou les conditions d'un travailleur ne sont pas immédiatement touchés, il se peut que les revendications d'une autre unité syndicale du groupe de travailleurs aient un effet à long terme sur les conditions de l'employé. Lorsqu'il y a ratification de la convention collective, il faut alors se demander si ça touche directement le travailleur. Si ses conditions de travail sont touchées, il y aura donc un intérêt direct. C'est probablement le point le plus difficile à réfuter pour recevoir de l'assurance-chômage, car même si nous ne sommes pas d'accord avec les revendications, que nous n'y participons pas et que nous ne finançons pas ce conflit, les conditions de travail seront pratiquement à coup sûr affectées.

En conclusion, bien qu'il soit possible de toucher de l'assurance-chômage pendant un conflit collectif, il sera difficile de rencontrer les trois conditions énumérées précédemment, sans lesquelles il y aura une période d'inadmissibilité.

PAR DAVID MARCEAU • Stagiaire au MCCE



Le syndicat des prestataires de
l'assurance-chômage en Estrie

ACTIF DEPUIS 1980 (819) 566-5811

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke QC J1H 4Z4

Membre du MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Le travail forcé de nos jours ou

L'esclavage moderne...

PAR ANNIE CHOUINARD

La planète semble avoir « évolué » ; le monde moderne s'est introduit dans nos vies pour le meilleur et pour le pire. Cependant, toute cette évolution n'est peut-être qu'une simple régression lorsqu'on ouvre un peu les yeux pour se rendre compte que l'esclavage remplit de plus en plus de poches (de riches, bien entendu).

Encore aujourd'hui, l'esclavage se poursuit et fait son petit bout de chemin. Beaucoup d'entre nous le savent, mais qu'en est-il vraiment et que pouvons-nous faire, en tant que citoyens et citoyennes responsables, pour contrer cette réalité ?

Des millions à travers le monde

Selon une étude menée par le Bureau international du travail (BIT), l'esclavage n'aurait jamais pris autant d'ampleur qu'aujourd'hui. Par conséquent, les chiffres démontrent l'étendue de la situation, fortement liée au phénomène de la mondialisation. En effet, selon le BIT, au moins 12,3 millions de personnes dans le monde sont soumises au travail forcé pour fournir aux gens qui les exploitent la « modique » somme de 32 milliards de dollars. L'Asie est la région du monde la plus concernée par ce fléau : on estime à 9,5 millions le nombre de travailleuses et travailleurs forcés. Cependant, l'ensemble du globe est touché

par le phénomène, y compris les pays industrialisés où, croit-on, près de 210 000 personnes seraient exploitées.

Notons que la notion de travail forcé réfère à toute forme de travail non désiré ordonné sous la menace d'une peine. Cette définition comprend aussi les détenus de camps de travail ainsi que les travailleurs-euses dont les supérieurs gardent en leur possession salaire et/ou papiers d'identité dans le but d'empêcher ces derniers de quitter.

La majeure partie de cet esclavage bat son plein furtivement dans le secteur privé, et ce, par le biais de la soustraction (soit dit en passant, l'économie traditionnelle). Néanmoins, force est d'admettre que les « exploitateurs » en question demeurent quasiment intouchables face aux poursuites ou enquêtes à cet effet.

Considérant le fait que l'esclavage moderne soit intimement lié à la mondialisation, il est de notre devoir d'agir afin



Source : Internet

Des profits faramineux... et des enfances volées

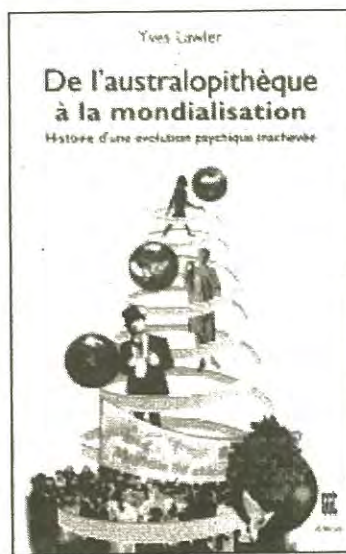
d'atténuer la gravité de la situation. Évitions d'encourager la déportation de nos entreprises et de permettre à certains opportunistes de voir les humains de la planète uniquement comme des sources de revenus (dollars). Consommons de manière avertie tout en sachant que chacune de nos transactions a un impact sur l'esclavage moderne.

Lancement du livre de Yves Lawler

Le moment est venu de remiser le destin et la nature individualiste au musée d'une pensée dépassée. Ce livre porteur d'espoir est un appel à l'action sociale et politique pour le bien commun de l'humanité.

En ce début du XXI^e siècle, l'humanité est confrontée à des problèmes mondiaux, sans frontière, issus de la mondialisation néo-libérale. Ils affectent la planète et ses habitants. Ils nous convoquent à une prise de conscience. Ils exigent de nous une révolution psychique qui fera renaître l'espoir.

L'auteur redonne confiance en l'être humain en montrant que notre nature n'est pas donnée par notre biologie, elle est historique. Nous la construisons à travers nos rapports sociaux. Tant chez l'individu que chez l'espèce, il retrace l'histoire de ce développement qui a mené à l'individualisme. Loin d'être naturel, ce dernier est un phénomène historique.



Yves Lawler a été professeur de psychologie au Cégep de Sherbrooke de 1972 à 2004. Militant de gauche, actif au sein de mouvements politique, syndical, pacifiste et de solidarité internationale, il nous présente ici une synthèse qui combine psychologie, anthropologie, histoire, économie et politique. Ce livre d'opposition à la mondialisation néo-libérale est à l'image des engagements de l'auteur.

LAWLER, Yves. *De l'australopithèque à la mondialisation. Histoire d'une évolution psychique inachevée.* Éditions GGC, 2004

En relief : le revenu mondial

Entre 1980 et 2000, les revenus par habitant ont fait un bond de 395 % en Chine et de 238 % en Corée du Sud. Cependant, les revenus en Argentine, au Brésil et au Mexique n'ont progressé que de 2 %, 9 % et 13 % respectivement, pendant cette même période.

Par contraste, le revenu par habitant a baissé de 13 % en Afrique du Sud, de 22 % en Russie et de 54 % en Ukraine. Entre 1990 et 2001, 20 pays de l'Afrique subsaharienne, dont la population totale est de 349 millions, ont vu leur PIB* par habitant baisser. *PIB : produit intérieur brut

Sources : *La Presse*, 14 mai 2005, Affaires p. 6 ; PEW Center on climate Change et *The Financial Times*

LES MACHINES TUENT

Chaque année, au Québec, elles sont responsables de 20 décès
et causent près de 13 000 accidents du travail.

Les machines dangereuses, c'est inacceptable!

Ensemble, rendons nos machines sécuritaires.

CSST

www.csst.qc.ca

La prévention,
j'y travaille
depuis **25!**
ans

VOUS ET VOS DROITS

Votre enfant joue dans un parc municipal et se blesse. Est-ce que la municipalité peut être tenue responsable ? Dans quelles circonstances ?

Les faits :

Un adolescent de 13 ans participe à une joute de soccer dans un parc municipal de la ville de Saint-Laurent. Lorsque le ballon s'éloigne et se mobilise sous un arbre, le garçon décide d'aller le récupérer. L'arbre en question était une aubépine, une espèce inconnue de l'adolescent. Au moment où il se relève pour retourner jouer, son œil est transpercé par une aiguille de l'arbre. En conséquence de cet accident, le jeune homme a dû subir plusieurs interventions chirurgicales. De ce fait, le jeune homme et sa famille ont éprouvé beaucoup de désagrément et d'inquiétude. De plus, malgré les interventions chirurgicales, plusieurs séquelles demeurent ; ainsi sa vision reste affectée, il ne peut plus faire de sport comme avant, il est atteint de strabisme (il louche) et subit plusieurs autres inconvénients. Le jeune homme et ses parents intentent alors une action contre la Ville de Saint-Laurent à titre de dommages et inconvénients. La Ville nie toute responsabilité.

Le litige :

Est-ce que la municipalité est responsable des dommages subis par un enfant qui joue dans un parc ?

La décision :

L'action est accueillie.

Les motifs :

Pour que la municipalité soit tenue responsable du dommage, l'adolescent et sa famille doivent faire la preuve que celle-ci a commis une faute, qu'il en résulte un dommage et qu'il y a un lien de causalité entre les deux. Tout d'abord, est-ce que la municipalité a commis une faute ? Lorsqu'une municipalité met gratuitement un parc à la disposition du public, elle a une obligation envers les utilisateurs. Cette obligation en est une de moyens. La municipalité doit agir comme une personne raisonnable et prendre les moyens raisonnables pour empêcher que les personnes qui utilisent le parc subissent des dommages. Dans la cause en l'espèce présente, le juge en vient à la conclusion que la municipalité a failli à son obligation de moyens de trois manières.

Premièrement, l'aubépine n'aurait pas dû être plantée à un endroit aussi près du terrain de soccer. Ceci mettait indûment les joueurs en danger.

Deuxièmement, la municipalité aurait dû procéder à l'élagage de l'arbre en question de façon à ce que personne ne se blesse.

Troisièmement, la municipalité aurait dû prévenir les utilisateurs du parc de la présence de l'aubépine et de ses dangers. Donc, en ne respectant pas son obligation de moyens, la municipalité a commis une faute. De toute évidence, le jeune homme en a subi un dommage à l'œil. Finalement, il existe, certes, un lien de causalité entre la faute de la municipalité et l'accident de l'adolescent. Le juge accueille donc la demande.

PAR MICHELINE PLANTE • Avocate à l'aide juridique • Téléphone : 563-6122

Références : MASSY c. St-Laurent (Ville de) J.E. 2003-1530
Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 4, art. 1376, 1457

Un coût social élevé

Le cercle vicieux du papier !

PAR LISE AMÉLIE ROY • Les Amis de la Terre de l'Estrie

Au Québec, nous jetons suffisamment de papier pour former, annuellement, une croûte de trois mètres pouvant recouvrir l'autoroute 20 entre Québec et Montréal ! Pas banal comme itinéraire. Nous consommons 1,3 million de tonnes de papier et cartons, dont seulement 25 % est récupéré. Ces 325 000 tonnes récupérées ont le droit à une seconde vie et même plus ! Nous retrouvons maintenant du papier contenant une teneur en fibres recyclées post-consommation variant de 30 à 100 %. La norme aujourd'hui pour les papiers standard est de 30 à 40 % de fibres post-consommation. Laissez-moi vous présenter le papier écologique par excellence !

Est-il né de la forêt urbaine ? Bon, pour être plus clair, il provient du contenu de nos bacs VERT (bacs de recyclage), donc de nos vieux journaux, papiers de bureau, cartons, etc. Chaque tonne de ce papier permet de sauvegarder 17 arbres d'âge adulte. Je vous parle ici du papier fait à 100 % de fibres post-consommation. Petite précision, je parle bien de fibres « post-consommation ». Il faut faire attention, car il se peut que vous ayez déjà vu sur des emballages « fait de papier recyclé ». Il nous faut comprendre que le terme « papier recyclé » ne réfère pas à du papier utilisé par le consommateur, mais plutôt à du papier qui provient des pertes de coupe en usine, du papier rejeté dû à des problèmes de qualité et qui n'est jamais sorti de l'usine ! C'est le gros bon sens que les usines de fabrication de papier remettent ce papier dans leur procédé. C'est tout autre que le recyclage proprement dit ! Pour que la fibre soit de « post-consommation », il faut préalablement que le papier ait été consommé et récupéré. Ce type de papier, les compagnies Cascades et Domtar en fabriquent.

Par respect pour l'achat local et à défaut qu'il ne soit pas fabriqué en Estrie, parlons du NouvelleVie DP de Cascades fabriqué au Québec ! Ce papier VERT mais blanc ! Eh oui, il est blanc. Il est traité sans acide. Pour le blanchir, on utilise du peroxyde d'hydrogène et de l'hydrosulfite



de sodium au lieu du chlore. Ce procédé de blanchiment permet de réduire la consommation d'eau relative à la fabrication du papier de 80 %. Qui dit papier écologique dit papier légèrement plus dispendieux que le papier de « coupe à blanc ». Pour ce papier fait de fibre 100 % post-consommation, le prix varie de 7 à 9 \$ pour 500 feuilles. Ce n'est pas cher quand on pense au coût social de consommer du papier de « coupe à blanc ». Donc un papier écologique qui, en plus, provient de nos efforts collectifs à recycler ! En passant, une tonne de papier recyclé permet d'épargner deux mètres cube d'espace dans un site d'enfouissement ! De plus, le papier, tout comme le chat, a plusieurs vies : il peut être recyclé jusqu'à sept fois !

Je sens déjà votre question venir : mais où peut-on se procurer ce fabuleux papier ? Via le groupe d'achat de La Plume de Feu dont nous avons un point de chute à Sherbrooke depuis février 2005. Pour avoir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec moi par le biais des Amis de la Terre de l'Estrie au (819) 562-4413 ou à atestrie@nctel.ca
Source : Les Éditions La Plume de Feu ; Cascades groupe des Papiers Fins.

Le congé de la fête nationale : c'est vendredi !

Le vendredi 24 juin, jour de la fête nationale, est un jour férié, chômé et payé en vertu de la Loi sur la fête nationale. Tous les salariés à l'emploi ont droit à un congé payé pour cette journée. Ce congé n'est pas déplaçable, sauf pour les exceptions prévues à la loi.

Cas particuliers

Si un salarié doit travailler le 24 juin dans un établissement où le travail ne peut être interrompu en raison de la nature des activités, il a droit, en plus du salaire correspondant au travail effectué, à un congé compensatoire payé d'une journée ou à l'indemnité compensatrice.

Si un salarié ne travaille pas normalement ce jour-là, il a droit à l'indemnité compensatrice ou à un congé compensatoire payé d'une durée égale à une journée normale de travail. Il en est de même pour un salarié qui est en congé annuel le jour de la fête nationale.

Le congé compensatoire doit être pris le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin, sauf dans le cas du salarié en congé annuel, pour qui le congé peut être pris à une date convenue entre l'employeur et le salarié.

Calcul de l'indemnité

L'employeur doit verser au salarié une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du 24 juin, augmenté des pourboires le cas échéant, mais sans tenir compte des heures supplémentaires. Dans le cas d'un salarié rémunéré en tout ou en partie à commission, l'indemnité est égale à 1/60 du salaire gagné au cours des 12 semaines complètes de paie précédant la semaine du 24 juin.

Informez-vous

La Commission des normes du travail effectuera, comme chaque année, des inspections pour s'assurer du respect de la Loi sur la fête nationale. Pour de l'information concernant le congé de la fête nationale ou toute autre norme du travail, visitez notre site Internet ou communiquez sans frais avec la Commission des normes du travail.

www.cnt.gouv.qc.ca

Région de Montréal :

(514) 873-7061

Ailleurs au Québec, sans frais :

1 800 265-1414

Commission
des normes
du travail

Québec



Faire connaître des artistes engagés

Les Productions Sacapus

PAR YANICK BILODEAU

Rectification : Dans notre numéro précédent, Benoît Pilote nous faisait découvrir le nouvel album d'Olivier Brousseau et les Chaïkebo. Cependant, une erreur s'était glissée dans le texte quant au nom de la compagnie de production qui diffuse ce disque : ce n'était pas Local Distribution de Montréal, mais plutôt les Productions Sacapus, œuvrant ici même à Sherbrooke. Voici donc un portrait de cette jeune maison de production bien de chez nous.

Fondée par David Bélanger, cette entreprise d'édition et de production de spectacles existe depuis l'année 2000. Le principal intéressé nous dit l'avoir créée au départ par passion ; il a investi beaucoup de temps et d'argent dans ce projet qui lui tenait à cœur. Avec un faible pour la chanson engagée, les messages porteurs d'espoir et de revendications sociales, il encourage surtout les artistes locaux qui correspondent à ce profil. Bélanger valorise l'auto-gestion et l'auto-production des artistes. Il leur donne un coup de pouce au niveau organisationnel dans la gestion des revenus et dépenses, les demandes de subvention et la production, de façon à ce qu'ils puissent fonctionner de manière autonome.

Plus que le Pérou... le Sommet des Peuples

Il mentionne avoir acquis son expertise avec Olivier Brousseau, dont il a organisé les tournées au Pérou en 2001 et en France en 2003. L'expérience acquise avec ce dernier a été mise au profit d'autres groupes. Tout artiste confondu, c'est pas moins d'une centaine de

spectacles qui ont été produits ici même à Sherbrooke et ailleurs au Québec par la jeune compagnie, qui est également l'éditrice de Brousseau et d'Éric Noël.

Le Sommet des Peuples du 16 avril 2001 a été un moment marquant dans le développement de Sacapus. À cette occasion, plusieurs artistes engagés ont partagé la même

les productions
SACAPUS

scène, Thóman Jensen, la Chango Family et Olivier Brousseau, entre autres. Ce spectacle était diffusé à la radio CKRL de Québec. Sacapus s'est aussi associée à Jeunes volontaires, un programme voué à aider les jeunes talents de 18 à 30 ans, dont les groupes Tribal, Mine de Rien et Jonathan Quartette.

Déstabiliser... pour mieux déranger !

David Bélanger estime qu'au Québec, on met beaucoup

d'emphase sur la création de vedettes, l'aspect mercantile et le divertissement. Son objectif est plutôt d'aller chercher la qualité et non pas de séduire la masse. Il insiste sur le fait qu'au départ, une chanson doit être marginale ; ce qui le touche, c'est non pas un succès instantané qui divertit, mais plutôt une chanson engagée qui saura faire réfléchir l'auditeur. Pour lui, une chanson sert à déranger, déstabiliser et permet de se questionner et de se ressourcer.

Sacapus accorde aussi à son fondateur le privilège d'avoir une relation intime avec les créateurs de musique. Une sorte de « coffre au trésor » comme il le dit lui-même, qu'il suffit d'ouvrir pour y puiser une grande richesse. En plus de la qualité des chansons et des messages musicaux des artistes, David Bélanger trouve aussi important de faire un brin de jasette avec les gens qui assistent aux spectacles. Des échanges qui peuvent être forts nourrissants.

On souhaite à Sacapus et à son fondateur David Bélanger, de continuer à « gratter » les talents locaux en profondeur...



21 juin : Journée nationale des autochtones

Le mardi 21 juin prochain sera célébrée la Journée nationale des Autochtones, une fête spéciale destinée à rendre hommage au patrimoine, à la culture et aux contributions uniques des gens des Premières nations, des Inuit et des Métis au Canada.

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens
de mieux s'informer !

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

ENTRÉE
LIBRE

Lectures

Des chiffres et des lettres

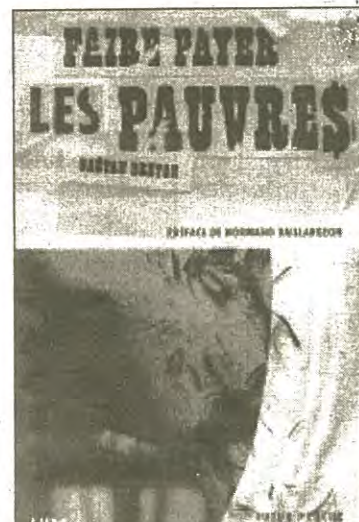
PAR CLAUDE DOSTIE JR

Voici deux livres, l'un d'un comptable, l'autre d'un économiste. Les deux sont essentiels à celui ou celle qui souhaite voir le monde tel qu'il est.

Tout d'abord, Gaétan Breton signe, avec *Faire payer les pauvres*, un ouvrage précis et utile. On le soupçonne d'être un disciple de Léo-Paul Lauzon, qui enseigne au même département à l'UQAM mais, malheureusement, il n'a pas la verve de ce dernier, ni son humour.

On décèle en fait une petite frustration chez Breton, laquelle le pousse à prouver son point, tableau après tableau, méticuleusement. Son propos est clair : le capitalisme n'est qu'une chimère, une utopie qui, comme de fait, n'a pas de lieu. En effet, nous vivons, au Québec, dans un système de privilèges accordés aux créateurs d'emplois et aux possédants. On constate à la lecture de l'ouvrage que les finances de l'État ne sont pas gérées de façon rationnelle, car si elles l'étaient, le Québec ne se trouverait pas dans une telle situation d'appauvrissement fiscal.

BRETON, Gaétan. *Faire payer les pauvres*, Lux, 2005.



Pourquoi tolérer les paradis fiscaux ? Pourquoi ne pas baisser le plafond des cotisations aux REER ? Pourquoi ne taxerait-on pas plus les gains en capital ? Voilà des questions arides mais ô combien fondamentales que Breton pose et repose avec chiffres à l'appui. À lire pour tous ceux qui, à écouter les Charest, Landry et Dumont, se demandaient si un et un faisait toujours deux.

La dérive radicale

PAR CLAUDE DOSTIE JR

Paul Krugman a commencé à écrire régulièrement dans les pages du *New York Times* en 2000, en pleine campagne électorale. Comme il l'explique lui-même, son rôle devait être d'écrire sur l'économie mondiale, sa spécialité.

Mais en voyant que les journalistes n'osaient (ou ne pouvaient) pas analyser les propositions farfelues de Georges W. Bush, il s'est mis à relever quelques invraisemblances, notamment dans la proposition de gigantesques coupures d'impôts. Krugman est vite devenu, sans le vouloir, le héros de la gauche modérée et celui que la plupart des républicains aiment détester.

Ce qui est intéressant dans ce livre, outre l'écriture un brin cynique de Krugman, c'est qu'il ne se contente justement pas d'analyser froidement les déclarations de l'administration Bush, mais qu'au contraire, il prend parti franchement. Bush, dit-il, n'est pas un conservateur, c'est un radical. Il mène, selon lui, une administration révolu-

tionnaire qui, au plan intérieur, souhaite appauvrir l'État pour mieux défendre ses coupures dans les programmes sociaux.

Krugman trouve particulièrement dangeureux cette habitude qu'a l'administration de questionner le patriotisme de ses opposants chaque fois qu'elle en a l'occasion. Ajoutez les différentes histoires concernant les délits d'initiés des Bush et Cheney, les mensonges sur l'Irak, la politique énergétique bidon et les contrats sans appel d'offres, et vous avez un tableau qui fait peur. Krugman espérait peut-être qu'en publiant ce recueil de chroniques en 2004, il pourrait empêcher la réélection de Bush. Si tel était son but, il a échoué, mais ça fait de son livre une histoire encore plus épouvantable. Âmes sensibles s'abstenir.

KRUGMAN, Paul. *The Great Unraveling*, W.W. Norton & Company, 2004. (Disponible en français)